

Décret n° 99-249 du 13 Décembre 1999
déclarant close la session ordinaire du Conseil National de Transition

Le Président de la République

Vu l'Acte Fondamental ;

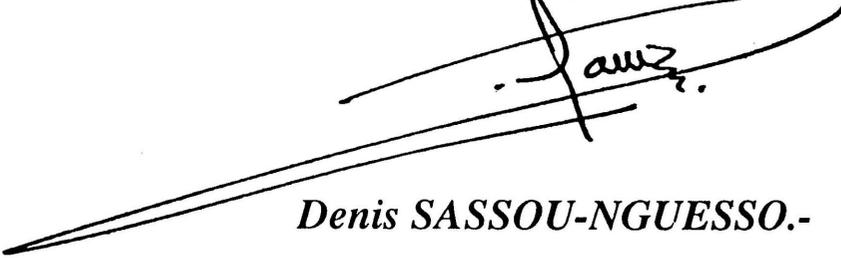
Vu le décret n° 99-182 du 8 octobre 1999 portant convocation du Conseil National de Transition en session ordinaire ;

Vu le décret n° 99 - 1 du 12 janvier 1999 portant nomination des membres du Gouvernement ;

DECRETE :

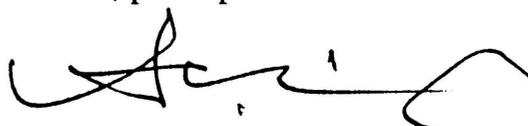
Article unique.- Est déclarée close, le mercredi 15 décembre 1999, la session ordinaire du Conseil National de Transition ouverte le vendredi 15 octobre 1999.

Fait à Brazzaville, le 13 Décembre 1999


Denis SASSOU-NGUESSO.-

Par le Président de la République,

Le ministre de la communication, chargé des relations
avec le Parlement, porte parole du Gouvernement,


François IBOVI.